



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 délibérations)

N° 18A/

OBJET :

JEUNESSE

PASS'AGGLO

TARIFICATION ET
CONDITIONS
D'EGILIBILITE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

- 3 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le :

- 3 OCT. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND –A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD– P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P. SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, s'agissant notamment la compétence « Enfance-Jeunesse »,

Vu l'examen par la commission n°3 du 3 septembre 2018,

Considérant que le dispositif « chéquier culturel et sportif » mis en œuvre par Vichy Communauté depuis 2003, est une aide pour les jeunes,

Considérant la nécessité d'adapter et de moderniser ce dispositif afin d'être en adéquation avec les attentes du public cible des 11-18 ans, tout en renforçant sa proximité avec les acteurs associatifs ou institutionnels du territoire, en adaptant le support à un usage modernisé et dématérialisé, qui ne soit pas limitatif pour les usagers,

Considérant la volonté politique de maintenir la cible des 11 à 18 ans domiciliés dans l'une des 39 communes de l'agglomération, ainsi que les conditions de ressources qui prévalaient jusqu'en 2016 pour la tarification,

Considérant que le dispositif doit permettre de favoriser la pratique sportive et les activités socio-culturelles, en étant souple dans son utilisation, parfaitement identifiable par les jeunes, et utilisable comme un label,

Considérant que ce nouveau dispositif « Pass-Agglo » sera décomposé de deux types de prestations, s'agissant à la fois d'une aide financière communautaire pour ses détenteurs, mais également d'avantages permettant d'aller au-delà des prestations proposées à ses détenteurs (réductions, avantages flash aux détenteurs du pass, aides au financement de projets..)

Propose au Conseil Communautaire :

- de mettre en place le « Pass'Agglo », permettant à ses détenteurs de disposer d'une aide financière annuelle de 50 €, utilisable et librement fractionnable auprès de l'ensemble des partenaires du dispositif pour leur permettre de financer une inscription dans un établissement ou une association culturelle ou sportive du territoire, de bénéficier de réductions pour des manifestations et/ou activités culturelles ou sportives du territoire, ou de bien encore de financer l'achat de prestations culturelles ou sportives ;

- que ce « Pass'Agglo » soit mis en vente sur le portail « familles » de Vichy Communauté à concurrence de 1 500 unités pour l'année scolaire 2018-2019, le règlement pouvant s'effectuer après réservation en ligne, directement sur le portail (par carte bancaire) ou auprès du guichet unique ;

- de confier l'animation du dispositif au Point d'Information Jeunesse de Vichy Communauté, qui sera notamment chargé, une fois l'acquisition effective, de remettre le Pass-Agglo aux jeunes et de leur expliquer le fonctionnement du dispositif pour en faciliter l'utilisation,

- de réserver l'accès au dispositif à la date de son acquisition aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, pour les familles ou jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 400 €, domiciliés sur les communes de Vichy Communauté,

- D'adopter le barème de prix du Pass'Agglo, de 4€, 8€ et 12 € en fonction des revenus de la famille et du nombre de part dans le foyer, tel que défini en annexe n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018

ANNEXE 1 – BAREME DE TARIFICATION ET CONDITIONS FINANCIERES D'EGIBILITE POUR LES DETENTEURS DU PASS'AGGLO

1. Accès au dispositif pour les jeunes et les familles.

L'accès au dispositif, à la date de son acquisition, est limité :

- aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, domiciliés sur l'une des communes du territoire de Vichy Communauté.
- Aux familles ou jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 400 €

2. Conditions de tarification du Pass'Agglo pour les détenteurs

La tarification du Pass'Agglo pour l'année scolaire 2018-2019, d'une valeur faciale de 50€, est fixée à 4 €, 8 € et 12 €, selon les revenus fiscaux de référence déclarés par la famille au titre de l'année 2017, ainsi que le nombre de part dans le foyer, comme suit :

Montant facturé	4 €	8 €	12 €
Nombre de Parts	Revenus Fiscaux de Référence pris en compte pour la tarification du Pass'Agglo 2018-2019		
1	Moins de 10 815 €	Entre 10 816 € et 16 222 €	Entre 16 223 € et 16 800,00 €
1,5	Moins de 13 703 €	Entre 13 704 € et 20 554 €	Entre 20 555 € et 25 200,00 €
2	Moins de 16 590 €	Entre 16 591 € et 24 885 €	Entre 24 886 € et 33 600,00 €
2,5	Moins de 19 478 €	Entre 19 479 € et 29 217 €	Entre 29 218 € et 42 000,00 €
3	Moins de 22 365 €	Entre 22 236 € et 33 547 €	Entre 33 548 € et 50 400,00 €
3,5	Moins de 25 253 €	Entre 25 254 € et 37 879 €	Entre 37 880 € et 58 800,00 €
4	Moins de 28 141 €	Entre 28 142 € et 42 211 €	Entre 42 212 € et 67 200,00 €
4,5	Moins de 31 029 €	Entre 31 030 € et 46 543 €	Entre 46 544 € et 75 600,00 €
5	Moins de 33 917 €	Entre 33 918 € et 50 875 €	Entre 50 876 € et 84 000,00 €
6 et +	2 888 € par part supplémentaire		

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 18 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Objet de l'acte : 20/09/2018 JEUNESSE - PASS'AGGLO - TARIFICATION ET CONDITIONS
D'ELIGIBILITE

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 03/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEPT2018_18A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018_18A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 18A.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018_18A-DE-
1-1_1.pdf)